



Compte-rendu CE mai 2026

VIE DE L'ENTREPRISE

- Editorial

- **Laurent Corteel** : le directeur de l'info du pôle Outre-mer, se déplacera en Nouvelle-Calédonie à l'occasion des provinciales, fin juin.

- **Mondial de football** : du 11 juin au 19 juillet, 21 matchs seront diffusés sur notre antenne. Cela concerne tous les matchs de poules et les phases finales. Pour le reste, c'est en discussion avec M6. Nous reprendrons les commentaires de M6.

- **Projet Basket** : Fabrice Juste propose un projet de couverture d'une compétition U23 de basket 3x3 (Océania) du 10 au 17 juin. En cours de négociations avec la Fiba, qui lègue les droits de diffusions sur Youtube. Ce qui permettra de tester des directs en série. Cette compétition sera couverte par un prestataire extérieur.

- **Provinciales** : la couverture du scrutin est en cours de construction. Les effectifs seront renforcés dans le Nord et à Lifou, pendant 15 jours. Les premiers essais ont été réalisés à Koné et quelques points sont à revoir à Koné. L'équipe technique se rendra à Lifou pour installer un studio. La volonté éditoriale est de faire exister visuellement les provinces. Concernant le matériel pour les réseaux sociaux à Lifou et Koné : Olivier assure qu'une demande a été faite.

- Ressources humaines

- Poste de rédacteur à Koné : pas de réponse de Paris encore.

- Postes de rédacteurs à Nouméa (3) : les entretiens débiteront quand Françoise Bigorgne (RH) sera de retour.

- Poste de chargé de prod : la direction et Omar ne se sont pas entendus sur les conditions. Le poste sera donc ouvert en externe, aussi bien hors de NC et hors de FTV.

- Mission de Jérôme Deiss et Carl Behary-Laul-Sider, qui sont en NC pour une formation aux réseaux sociaux de deux semaines. Jérôme Deiss sera disponible tous les après-midis pour celles et ceux qui souhaitent le rencontrer.

- Quatrième session de formation de Françoise Tromeur à Viginum sur la menace d'ingérence numérique, ainsi qu'une formation sur la veille de l'info, à Paris.

- CSEC extraordinaire le 28 mai à Paris, puis commission Outre-mer les 18 et 19 juin, suivi d'un CSEC le 26 juin.

- Technique

- Réurrence des incidents techniques

- ✓ Les élus signalent des problèmes techniques à répétition ces dernières semaines et s'inquiètent du résultat pour les provinciales.
- ✓ La direction confirme que cinq émissions ont connu récemment des incidents techniques. Les sources de ces incidents sont diverses : certaines ont été identifiées, d'autres non.

La direction estime que c'est « *inacceptable* » par rapport à notre public et à l'énergie déployée par les équipes. Bénédicte Gambey a demandé aux managers de trouver une solution et que « *chacun a son poste fasse le nécessaire* ».

Des process vont être rédigés, avec obligation de les appliquer.

L'émission « Sans Concession » sera désormais enregistrée et non plus tournée en direct afin d'assurer la qualité de la captation et de la diffusion.

VIE DU CE

- **Soirée afterwork** : vendredi 5 juin, à partir de 18h (et non 19h) au restaurant West, à l'Orphelinat. Pensez à vous inscrire auprès de Moé !

- **Repas spécial fêtes des mères** : vendredi 29 mai (prix : 5000 francs, avec participation de 3000 francs par le CE donc 2000 francs de reste à charge pour le salarié). Attention, ce menu spécial est uniquement sur réservation auprès de la cafeteria.

NOUVELLE ORGANISATION DU MSAI

- L'idée est de proposer, au sein du service maintenance-informatique, des journées sur le modèle des responsables d'édition, par tranches de 8 heures, sans générer de récupérations ou d'heures supplémentaires.

- L'essai sera réalisé sur trois mois, à partir du 1er juin, avec pour objectif, de réduire les délais d'interventions. Un bilan sera dressé à l'issue de cette période, afin de voir si tous les services sont gagnants avec cette nouvelle organisation.

- A noter que si cette organisation est validée, il faudra au moins deux personnes en service chaque jour. Vigilance, donc, sur les congés de fin d'année.

- Ce test de nouvelle organisation a été mis au vote du CE : Deux POUR et trois ABSTENTIONS, car il semble que les membres du service n'aient pas tous donné leur feu vert.

AMPLITUDES HORAIRES POUR LA COUVERTURE DES MUNICIPALES

- Le dossier de répartition des horaires est présenté au CE, puis au CHSCT, avant d'être envoyé à l'inspection du travail. L'objectif est de déclarer les amplitudes horaires de tous les salariés qui seront en service le dimanche 28 juin.

- Les élus du CE font remarquer que deux salariés (Lifou) sont encore sur une amplitude de 14h30, ce qui n'est pas réglementaire.
- La direction propose de changer leurs horaires en les faisant commencer à 10h au lieu de 8h30.
- Les élus du CE soulèvent le fait que l'organisation n'est présentée que pour le dimanche 28 juin et non pour le lendemain, le lundi 29 juin, alors que le problème du temps de repos insuffisant s'était posé pour les municipales en mars.
- La direction assure que la conférence de rédaction, cette fois, commencera plus tard pour laisser le temps de repos nécessaire (entre 9 et 11 heures). Le journal radio du midi ne sera pas en radio vision car il y a un match de football ce jour-là.

« L'idée, c'est de ne pas repartir sur la même chose que les municipales », assure la direction.

- Cette organisation pour les provinciales a été soumise au vote du CE :
Cinq ABSTENTIONS du fait que, la journée de lundi, et donc du temps de repos entre le dimanche et le lundi, ne soit pas anticipée.

NOUVELLE DOCTRINE YOUTUBE

- France TV prend le virage en 2026, déclarée année Youtube pour conquérir de nouvelles audiences (15-25 ans).

- Cette plateforme recueille 2,7 milliards d'abonnés mensuels. Ce qui en fait la 2ème après FB (3,7 milliards d'abonnés). Outil de rayonnement mondial.

- Avec Youtube, possibilité de monétiser les contenus et de lutter contre le piratage (YT propose des solutions de tracking de contenus).

- Le déploiement de NC la 1ère sur YT a commencé il y a 15 ans : +143 % de contenus en 2025 par rapport à l'année 2024 et + 60 % de vues, soit 1,65 million de vues.

- Trois piliers : les shorts, les formats longs (>8 minutes), le podcast (format audio).

- Les contenus intemporels sont très consultés. Ex : En 2025, 41 % des contenus consultés n'avaient pas été fabriqués en 2025.

- Réflexion en cours sur le fait de traduire certains contenus en anglais, ce qui pourrait booster notre rayonnement dans la zone Pacifique anglophone (ex. Les sujets requins).

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

- **Commission des Œuvres sociales**

Président : Kaïo Tui

Membres : Alexandra, Lisa, Julie S, Séraphine, Coralie

- **Commission Sport**

Président : Ty junior

Membres : Thom, Laura, Martin, Georges-Antoine, Cédric, Nelson

- **Commission Egalité Femmes-Hommes**

Présidente : Coralie

Membres : Laurène, Cédric, Claudette

- **Commission handicap**

Président : Steeven

Membres : Christophe, Lisa

- Les élus demandent que les salariés chargés des Risques psycho-sociaux (RPS) et DLS (Délégué à la lutte contre le sexisme) puissent bénéficier des heures des commissions car actuellement, ils ne bénéficient d'aucune heure pour effectuer leurs missions, pourtant obligatoires.

La direction répond que cela s'est toujours fait comme ça pour les RPS et qu'ils ne s'en sont jamais plaint. Elle ajoute néanmoins qu'elle va étudier la question.

QUESTIONS DIVERSES

- **Rappel sur les conditions de départ à la retraite** : 3 mois de préavis à faire.
Prochain départ : Françoise Bigogne (31 juillet), puis ce sera Darwati.
- **Matériel pour les RS** : appel d'offres pour renouveler le matériel mais la direction rappelle qu'il faut en prendre soin, notamment les téléphones.
- **Enregistreurs radio** : ils ont été distribués, sauf deux qu'Olivier doit remettre en mains propres aux titulaires. Mais ces appareils ne sont pas accompagnés de micro-main. Les titulaires ont donc conservé leurs anciens micros. Les anciens Tascam seront pour les CDD, mais sans micro-main.
Les élus demandent qu'un état des lieux plus précis du matériel soit réalisé.
- **Point avec les journalistes CDD chargés des RS** : les élus signalent que des propos tenus pendant cette réunion ne sont pas acceptables. Ils font remarquer par ailleurs que, sermonner ces CDD, alors qu'ils sont les seuls à faire les RS, (un support qu'aucun titulaire ne maîtrise pour le moment), qu'ils n'ont jamais bénéficié de formation et que les RS sont encore en phase test sur France TV, avec des horaires qui dépassent le cadre réglementaire, est anormal.

Le DCI répond que les remarques valaient surtout pour leur lenteur sur le filinfo. « Ce sont des jeunes Calédoniens que la direction veut faire monter en compétences. Elle s'attend à ce que le résultat soit professionnel. Parfois, ils ne suivent pas les recommandations des rédactrices en chef, il faut qu'ils évoluent dans leur métier ». Le DCI affirme que « la rédaction pâtit de tout cela ».

Concernant les RS, « aujourd'hui, on est très bien structuré », selon le DCI. Il est demandé de « faire un travail plus ramassé », « de respecter les horaires ». La direction leur a fait un mail pour « ne plus rien publier pas après 20h ». Mais dans les faits, il leur arrive souvent de travailler après 20h.

La directrice rappelle qu'on ne peut « pas parler pas comme ça aux salariés ». Elle précise que la charge de travail des RS va être évaluée, ainsi que la performance des outils utilisés, grâce à la présence de Jérôme Deiss, formateur RS actuellement en mission. La directrice estime toutefois que les CDD doivent écouter les instructions des cheffes.

- **Frais kilométriques** : les élus demandent depuis plusieurs mois à ce que les frais kilométriques soient défrayés pour les heures de nuit, comme le prévoit l'accord d'entreprise.

La directrice s'étonne que cette mesure ne soit pas encore mise en place, depuis qu'elle a été évoquée en instance. Elle s'engage à relancer ce point.

- **Prime restauration** : le CE demande si c'est aux salariés ou au service RH de remonter jusqu'à janvier 2026 pour déclarer la prime restauration les jours où la cafeteria était fermée, étant donné que Mon kiosque ne permet pas de remonter jusque-là quand les semaines ont été validées.

La directrice répond que le service RH va s'en charger.

- **Rétroactivité de cinq ans** : comme signalé en CE et en DP en avril et mai, le principe de rétroactivité en Nouvelle-Calédonie est de cinq ans pour tout ce concerne le salaire et les éléments de salaire (primes forfaitaires). Aussi cette rétroactivité de 5 ans doit s'appliquer aux contrats de 5 jours payés 4 pour les CDD concernés. Une rétroactivité doit aussi s'appliquer sur la prime de restauration (a priori à la date de janvier 2023, quand cette prime a été appliquée aux Outre-mer).
- **Travail de nuit** : le CE rappelle que le travail de nuit engendre un certain nombre de dispositions, selon l'accord d'entreprise FTV, dont :
 - Des repos compensateurs : ce qui n'est pas le cas pour les journalistes matinaliers actuellement.
 - Des primes mensuelles suivant le nombre d'années en « matinales » quand le salarié cesse d'être en matinale. Cette disposition n'a jamais été appliquée non plus à NC la 1ère.

Vos élus SNJ :

Brigitte Whaap, Coralie Cochin, Nadine Goapana